

PSYPRO Amiens Psychiatrie - Psychopathologie et travail	Charte de fonctionnement de l'Hôpital De Jour	B24-ADM-PROC-001-b Date d'application : 25/08/2026 Degré de confidentialité : ☒ Interne ☐ Public

Charte de fonctionnement établie au regard des dispositions de l'article D.6124-305 du code de la santé publique

Le centre PsyPRO Amiens est un hôpital de jour spécialisé en psychiatrie dans la prise en charge des personnes souffrant de psychopathologies liées au travail et dans la prise en charge de personnes souffrant de troubles psychiques et ayant besoin d'un projet de soins de réhabilitation psycho-sociale.

Il a pour vocation d'apporter à chaque patient des soins psychiatriques et psychologiques adaptés, en proposant des offres de soins diversifiées, dans un cadre spacieux équipé d'un plateau technique performant.

L'hôpital de jour a une capacité initiale de 20 places annualisées.

Le médecin responsable est le Docteur NAEPELS. La directrice adjointe de l'établissement est Marie-Laure BOSTYN.

1- PROJET DE SOIN

1-1- Le public accueilli

➤ Les indications de prise en charge

L'hôpital de jour accueille toute personne souffrant d'un trouble psychique ou psychologique, stabilisé du point de vue symptomatique, qui ne relève pas d'une hospitalisation complète mais qui a besoin d'une prise en charge thérapeutique nécessitant une consolidation de l'amélioration acquise en ambulatoire. Sans que cela revêt un caractère exhaustif, les adressages peuvent être le fait des services de médecine du travail, du médecin traitant, des psychiatres exerçant dans une unité d'hospitalisation complète, etc... La dynamique personnelle et professionnelle sont prises en compte comme cause ou conséquence des troubles psychiques.

L'accumulation et l'intrication des facteurs déterminants en œuvre dans ces situations de souffrance psychique, de souffrance au travail nécessitent une prise en charge globale :

- Des troubles psychiques et des limites fonctionnelles présentées par les patients
- De leurs conséquences sur leur environnement personnel, social, professionnel, ...
- Des facteurs professionnels pouvant être à l'origine des troubles ou de leur aggravation
- Du possible déficit adaptatif à la fonction professionnelle et au monde du travail
- Des complications somatiques associées
- Des conduites addictives associées.

Les indications concernent préférentiellement des patients en situation complexe, qui ont besoin de soins soutenus et spécialisés, dispensés par une équipe pluriprofessionnelle.

➤ Les non-indications

L'accueil de jour n'admet pas :

- Les patients dont l'état clinique nécessite des soins d'urgence en hospitalisation complète
- Les patients non compliant aux soins, trop délirants ou dissociés
- Les patients qui ne sont pas à même de supporter une psychothérapie groupale.

PSYPRO Amiens Psychiatrie - Psychopathologie et travail	Charte de fonctionnement de l'Hôpital De Jour	B24-ADM-PROC-001-b
		Date d'application : 25/08/2026 Degré de confidentialité : ☒ Interne ☐ Public

1-2- L'organisation générale de la prise en charge

À la suite de l'entretien de pré-admission, le médecin consulte l'avis de l'équipe pluriprofessionnelle.

Chaque patient a un médecin psychiatre référent et un soignant référent. Le médecin référent co-construit avec le patient le projet de soins personnalisé qui indique les objectifs généraux de la prise en charge, le parcours de soin et recueille son consentement. Le soignant référent est chargé de coordonner les informations relatives au patient et à son parcours de soins avec les autres membres de l'équipe médico-soignante, et a un lien de proximité avec le patient.

La prise en charge comprend un suivi médical, un suivi individuel et un parcours de soins en groupes thérapeutiques.

Les soins s'inscrivent dans une approche de psychiatrie intégrative et de réhabilitation psychosociale.

Les activités thérapeutiques variées utilisent l'abord psychocorporel, psycho artistique et psychothérapeutique.

Une équipe pluriprofessionnelle avec des compétences thérapeutiques spécifiques et diversifiées se charge de la mise en œuvre des parcours de soins : infirmier(e)s, psychologues cliniciens, psychologues du travail, neuro psychologues, art-thérapeute, enseignant d'activités physiques adaptées.

L'articulation et la coordination du suivi individuel et des parcours indiqués dans le projet de soins personnalisé sont réalisés lors des réunions cliniques pluri- hebdomadaires. Chaque parcours de soin dure 12 semaines. A la fin de chaque parcours, le projet de soins personnalisé est actualisé lors des temps d'évaluation clinique réalisé entre le médecin et le patient.

1-3 Les modalités d'admission, de sortie et d'orientation

➤ L'admission

Le patient est orienté par son médecin traitant. Il est vu par un psychiatre de l'HDJ en consultation de pré-admission. L'évaluation clinique réalisée par le médecin lors de cette consultation permet d'orienter le patient sur une admission en HDJ ou bien de le réorienter vers la médecine de ville ou encore une structure hospitalière adéquate. Le choix du patient est bien entendu respecté. Une information lui est donnée par rapport aux conventions de partenariat établies et notamment pour l'hospitalisation à temps complet avec les services spécialisés en psychiatrie de l'Etablissement Public de Santé Mentale de la Somme et le Centre Hospitalier Universitaire Amiens- Picardie pour les situations d'urgences ou les problèmes somatiques.

L'admission se fait en trois temps :

- Un entretien médical
- Un entretien infirmier
- Un entretien administratif.

Les objectifs et la durée de prise en charge sont déterminés avec le patient lors de l'entretien médical d'admission. Le projet de soin est ainsi établi et contractualisé avec le patient.

PSYPRO Amiens Psychiatrie - Psychopathologie et travail	Charte de fonctionnement de l'Hôpital De Jour	B24-ADM-PROC-001-b Date d'application : 25/08/2026 Degré de confidentialité : ☒ Interne ☐ Public

➤ La sortie

La décision clinique de la fin de la prise en charge est discutée entre le médecin et le patient, en fonction des résultats cliniques obtenus.

Elle se concrétise par une consultation médicale et un entretien infirmier venant clore la prise en charge et recueillir le retour d'expérience du patient.

➤ L'orientation clinique

L'orientation se fait tout au long de la prise en charge selon l'état clinique du patient :

- A l'admission, le patient peut être réorienté par le psychiatre vers son médecin traitant, vers un service d'urgences somatiques ou psychiatriques,
- En cours de prise en charge, le patient peut être orienté aux urgences somatiques ou psychiatriques d'après les conventions signées par l'établissement.
- A la sortie, le patient peut être orienté vers un suivi psychiatrique complémentaire si nécessaire, et selon le projet du patient vers des aides pour sa réinsertion sociale.

1-4 La prise en charge

La prise en charge est composée d'un suivi médical, d'un suivi individuel et d'un parcours de soin.

➤ Le temps de soin individuel

Tout au long de la prise en charge, le patient bénéficie d'un suivi individuel.

Le temps de soin individuel est organisé sur une demi-journée et comprend diverses offres de soin :

- Un suivi individuel psychologique et/ou infirmier sous forme d'entretien clinique, peuvent être prescrit au cours de la prise en charge.
- Ces suivis peuvent également être complétés par une prise en charge spécifique selon les besoins des patients : bilan diététique, suivi social, et par des soins plus spécifiques : EMDR, remédiation cognitive, ...
- Des temps de relaxation et de luminothérapie avec du matériel spécifique : PSIO et Hydrojet, sophrologie,...
- Des temps d'activités physiques adaptées.

➤ Le parcours de soin et ses étapes

Les groupes thérapeutiques avec médiation composent le parcours de soins.

Le parcours de soin est :

- Composé de trois étapes : étape « Apaisement », « Reconstruction » et « Résilience ». Chaque étape a ses objectifs thérapeutiques ciblés et dure 12 semaines.
- Est organisé dans une logique de temporalité qui suit l'évolution clinique du patient.

Les groupes thérapeutiques sont animés par un ou deux thérapeutes, selon la médiation utilisée.

Chaque patient est orienté à l'admission dans un parcours par le médecin psychiatre référent et lors des évaluations cliniques régulières, le projet de soin personnalisé est alors réajusté, avec la prise en compte de l'avis de l'équipe pluriprofessionnelle. Et le patient passe ainsi d'une phase de soin à une autre.

• L'étape « Apaisement »

Cette étape correspond à une phase de soutien, de bilan et d'orientation pendant laquelle la plupart des patients sont en arrêt de travail et présentent un niveau symptomatique élevé. Les médiations utilisées sont diversifiées et reposent sur les thérapies corporelles, les thérapies utilisant la parole, les médiations artistiques, les thérapies cognitives, comportementales et émotionnelles.

PSYPRO Amiens Psychiatrie - Psychopathologie et travail	Charte de fonctionnement de l'Hôpital De Jour	B24-ADM-PROC-001-b Date d'application : 25/08/2026 Degré de confidentialité : ☒ Interne ☐ Public

• **L'étape « Reconstruction »**

Cette phase peut démarrer après la phase d'apaisement ou directement en suite de l'admission du patient. Le parcours comprend deux niveaux, chaque niveau dure 12 semaines.

Cette phase correspond à un travail personnel plus marqué, ciblé sur les problématiques ayant été identifiées dans la première phase. Il s'agit de travailler une approche individuelle au sein d'ateliers collectifs selon des approches thérapeutiques adaptées.

Les médiations utilisées sont diversifiées et reposent sur les thérapies corporelles, les thérapies utilisant la parole, les médiations artistiques, les thérapies cognitives, comportementales et émotionnelles.

• **L'étape Résilience**

Le niveau de rétablissement ou de réhabilitation consiste à accompagner la reprise de l'activité professionnelle et à prévenir les rechutes grâce à un étayage collaboratif, ou de réfléchir à son projet professionnel.

Pour les patients qui devront renoncer à une activité professionnelle, le groupe « Résilience » les aidera dans leur réinsertion sociale.

Le patient vient une à plusieurs demi-journées par semaine. Le suivi individuel fait l'objet d'une demi-journée de soins individuels ; le suivi dans le cadre d'un parcours de soin est composé d'un ou deux groupes thérapeutiques sur la demi-journée.

➤ **L'évaluation clinique**

- L'évaluation médicale est réalisée lors des différents entretiens médicaux : admission, réévaluation de PSP, ou à la demande du patient ou de l'équipe pluriprofessionnelle.
- Sur indication médicale, l'évaluation peut être complétée par un bilan psychologique, un bilan des fonctions cognitives, un bilan infirmier sur l'état de santé global, et ce, à l'admission du patient ou en cours de prise en charge.
- Au cours de soins individuels ou groupaux, l'ensemble des professionnels procèdent à l'évaluation clinique du patient et réalisent les transmissions cliniques dans le dossier patient informatisé. En cas de repérage de situations critiques ou à risque, ils informent directement le médecin présent.

1-5- Les moyens thérapeutiques proposés

- **Les thérapies psychologiques et avec médiation**

- Thérapies de soutien
- Thérapies psychodynamiques
- Thérapies brèves stratégiques
- Les thérapies cognitives et comportementales
- Les thérapies familiales
- Les ateliers à médiations thérapeutiques
- Les activités physiques adaptées
- ...

- **Les activités socio-thérapeutiques**

- La thérapie institutionnelle
- La réhabilitation psycho-sociale
- Psychoéducation
- Groupes d'information
- Intervention des associations d'usagers

- **Les thérapies psychocorporelles**

PSYPRO Amiens Psychiatrie - Psychopathologie et travail	Charte de fonctionnement de l'Hôpital De Jour	B24-ADM-PROC-001-b Date d'application : 25/08/2026 Degré de confidentialité : ☒ Interne ☐ Public

- Les activités physiques adaptées
- Hydrothérapie
- Relaxation thérapeutique
- Photothérapie
- ...

- **Les traitements médicamenteux**

- **L'éducation thérapeutique**

- Mise en place de programme d'ETP
- Intervention de patients experts
- ...

- **La réhabilitation psychosociale**

- Habiletés sociales
- Remédiation cognitive
- Stimulation cognitive

1-6 Suivi des prises en charge et qualité des soins

La bientraitance, le respect du Projet de Soin Personnalisé inscrivent la prise en charge dans la continuité et l'efficacité des soins. Le PSP est réévalué à la fin de chaque phase du parcours et dès que l'évolution clinique du patient le nécessite.

Des réunions cliniques pluridisciplinaires sont organisées avec les médecins et l'équipe pluriprofessionnelle. Ces réunions permettent de faire un point clinique sur les prises en charge en cours, les synthèses cliniques et de coordonner les soins et les prises en charge.

Des reprises cliniques en fin des groupes thérapeutiques avec les référents et les médecins permettent de faire le bilan des soins réalisés et de suivre l'évolution de chaque patient en fonction de son rythme thérapeutique ; ces observations feront l'objet de transmissions écrites.

PSYPRO Amiens Psychiatrie - Psychopathologie et travail	Charte de fonctionnement de l'Hôpital De Jour	B24-ADM-PROC-001-b Date d'application : 25/08/2026 Degré de confidentialité : ☒ Interne ☐ Public

2- LE FONCTIONNEMENT

2.1- Les principes généraux de fonctionnement

➤ Ouverture

L'hôpital de jour est ouvert du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

➤ Accueil des patients

L'accueil des patients à l'hôpital de jour est réalisé par la secrétaire médicale ou par un infirmier. La secrétaire médicale / infirmier enregistre leur présence (ou leur absence) sur le dossier patient informatisé. Les patients rejoignent ensuite leur groupe thérapeutique de référence ou leurs rendez-vous de suivi individuel.

➤ Les droits des patients

Les soins reposent sur le libre choix du patient.

L'équipe de soins est vigilante au respect des droits des patients et de la liberté d'aller et venir. Le projet de soins se décline dans le respect de la charte du patient hospitalisé en psychiatrie et de l'usager en santé mentale. L'équipe s'inscrit dans une recherche de bientraitance constante.

L'équipe est vigilante à la prise en charge de la souffrance morale et de la douleur.

2-2 Le fonctionnement des soins

La prise en charge s'effectue en demi-journées de soins. Les patients sont pris en charge en groupe et en individuel.

Sur 2 semaines, chaque patient bénéficie de 3 demi-journées de prestations en groupe et d'une demi-journée en individuel. Un groupe peut se composer de 8-10 patients.

➤ La coordination institutionnelle

Des réunions cliniques et institutionnelles sont prévues :

- Réunion clinique tous les jours de 13h30 à 14h00 ;
- o Réunion institutionnelle une fois par mois
- o Un temps de coordination de parcours de soins (projet de soins et orientation des groupes) est intégré dans la réunion clinique

À ces temps, se rajoutent les reprises cliniques quotidiennes du médecin avec les professionnels salariés et vacataires à l'issue des séquences groupales.

L'ensemble du personnel participe à ces temps de réunion. Ces temps sont ouverts aux vacataires.

➤ Les instances de pilotage des soins :

Pour chacune des instances suivantes, 4 réunions annuelles sont prévues :

- Commission Médicale d'Etablissement : CME
- Commission des usagers : CDU
- Comité de lutte des infections nosocomiales : CLIN/CLIAS
- Comité de lutte contre la douleur : CLUD
- Comité de liaison en alimentation et nutrition : CLAN

Un planning est établi à l'ouverture, les instances sont mises en route progressivement.

➤ La démarche qualité

PSYPRO Amiens Psychiatrie - Psychopathologie et travail	Charte de fonctionnement de l'Hôpital De Jour	B24-ADM-PROC-001-b Date d'application : 25/08/2026 Degré de confidentialité : ☒ Interne ☐ Public

Le groupe YKOE est investi dans la démarche qualité et la gestion des risques. Le directeur de l'établissement met en œuvre la politique qualité du siège : les différents axes de travail, les plans d'actions et instances nécessaires à une assurance qualité et gestion des risques efficaces.

En cas de plaintes/réclamations, les demandes seront traitées dans les 8 jours suivant leur réception. Un bilan trimestriel de ces plaintes et réclamations est réalisé en CDU (délai de réponse, réponse apportée). Un bilan annuel de la CDU comprend les indicateurs de suivi des plaintes et réclamations : leur nombre, leur typologie (accueil, prise en charge, vie quotidienne et environnement), le délai de réponse, le taux de conciliation.

En ce qui concerne les événements indésirables, ils sont traités par le pilote recevant la fiche par mail. Mensuellement, un CREX (comité de retour d'expérience) permet d'identifier les événements indésirables nécessitant une analyse des causes profondes. Cependant, une analyse peut être enclenchée en dehors de ces CREX pour des événements indésirables graves (suicide, tentative de suicide, erreur d'administration de traitement), puis présentée en CREX.

Une vigilance particulière sera portée à la démarche Qualité de Vie au Travail.

➤ Le travail partenarial

L'HDJ établit des partenariats afin d'enrichir son offre de soin et son fonctionnement, tout en visant une inscription dans le territoire de santé mentale et en cohérence avec le Projet Territorial de Santé Mentale :

- Convention avec l'Etablissement Public de Santé Mentale de la Somme pour les urgences psychiatriques notamment les soins sans consentement (convention en cours)
- Convention avec d'autres établissements de psychiatrie générale du territoire CHU, Clinique du Campus
- Convention avec une équipe opérationnelle d'hygiène hospitalière (en cours)
- Convention avec une officine de ville : Pharmacie plein Sud
- Convention avec un laboratoire d'analyses biologiques : Cerballiance

Des liens sont établis au sein du territoire de santé mentale, avec des partenaires sociaux, médico-sociaux et sanitaires ainsi qu'avec des associations d'usagers.

➤ Les indicateurs de suivi de l'activité et de la qualité des soins

L'établissement s'engage à suivre les indicateurs d'activité suivants : le taux d'occupation, la file active, le délai de prise en soin, la durée moyenne de séjour, l'origine des patients, le nombre de patients par tranche d'âge, l'éventail des pathologies prises en charge, le statut et l'orientation du patient à sa sortie.

L'établissement produira chaque année les résultats de l'évaluation périodique prévue à l'article L.6122-5 du code de la santé publique, dans les conditions prévues par les articles R.6122-23 et R.6122-24 du même code.

Un rapport d'évaluation sera établi selon la périodicité et la durée minimale d'inclusion définie par la réglementation. Il sera soumis à la conférence médicale d'établissement. Ce rapport sera également tenu à la disposition du directeur de l'Agence Régionale de Santé.

Il s'engage par ailleurs à établir des rapports concernant chacune des activités suivantes consacrées à l'évaluation des soins : le rapport du comité de lutte contre les infections nosocomiales et score agrégé, le rapport du CLUD, le rapport du CLAN, le rapport de la COMEDIMS sur la gestion du médicament et sur la pharmacovigilance, le rapport du responsable de matériovigilance, le rapport de la Conférence Médicale d'Établissement, le rapport de la Commission des Usagers et l'avis des représentants.

Des indicateurs supplémentaires seront définis autour des Indicateurs de Qualité et de Sécurité des Soins dans les Etablissements de Santé (IQSS), une fois ceux-ci validés par la Haute Autorité en Santé pour les

PSYPRO Amiens Psychiatrie - Psychopathologie et travail	Charte de fonctionnement de l'Hôpital De Jour	B24-ADM-PROC-001-b Date d'application : 25/08/2026 Degré de confidentialité : ☒ Interne ☐ Public

soins psychiatriques à temps partiel.

Les indicateurs CAQES seront également suivis annuellement.

L'ensemble des indicateurs seront présentés dans un tableau de bord des indicateurs internes et externes.

En complémentarité avec les rapports produits ci-dessus, l'établissement procédera à un examen des questionnaires de sortie remis à tous les patients, et notamment le taux de réponse rapporté au nombre de patients suivis par la structure, l'analyse des réponses en vue des améliorations à mettre en œuvre...

2.3- La sécurité des soins / Les urgences

➤ La sécurité des soins

La présence médicale est assurée sur toutes les périodes d'ouverture de l'hôpital de jour. En plus de la présence médicale, un infirmier est présent tout au long de la journée d'ouverture de l'HDJ.

L'établissement dispose d'une infirmerie, de deux sacs d'urgence, de 3 défibrillateurs (dont 2 portables). Les numéros d'urgence sont diffusés au sein de l'établissement, dont la ligne interne : 55-55 urgence médicale.

➤ La continuité des soins (article D 6124-304 du code de la santé publique)

Une convention a été conclue avec l'établissement Public de Santé Mentale de la Somme pouvant accueillir en hospitalisation à temps complet des patients relevant de la psychiatrie générale et suivis au sein de PsyPRO Amiens.

Une information est fournie au patient lors de son admission.

➤ Les soins d'urgences psychiatriques et somatiques

Les patients sont informés qu'ils peuvent appeler PsyPRO Amiens, pour un avis médical lors des horaires d'ouverture du centre. Un numéro d'appel leur est communiqué.

Si le patient nécessite des soins que ne peut dispenser l'établissement, celui-ci est orienté :

- vers les urgences du centre hospitalier du Centre Hospitalier Universitaire de Amiens Picardie ou le centre 15 / 112, dans le cas d'une situation de crise ou d'urgence vitale.
- Vers les urgences psychiatriques de l'Etablissement Public de Santé Mentale de la Somme.

De la même façon, une convention est établie avec l'Etablissement Public de Santé Mentale de la Somme pour les hospitalisations entrant dans le cadre de soins sans consentement.

2-4 L'équipe :

➤ L'équipe médicale

Elle est constituée de médecins psychiatres qui participent à la prise en charge de l'ensemble des patients dont ils sont également référents. Parmi cette équipe médicale, un médecin coordonnateur est désigné : il lui revient d'organiser les soins en association avec ses confrères et l'équipe pluridisciplinaire.

A l'ouverture, le Docteur NAEPELS est coordinateur de la structure et le président de la Commission médicale d'établissement (PCME).

PSYPRO Amiens Psychiatrie - Psychopathologie et travail	Charte de fonctionnement de l'Hôpital De Jour	B24-ADM-PROC-001-b Date d'application : 25/08/2026 Degré de confidentialité : ☒ Interne ☐ Public

L'équipe pluridisciplinaire

L'équipe se compose :

- Au niveau administratif : une directrice adjointe, une secrétaire médicale, une secrétaire d'accueil, une chargée de facturation, une responsable qualité,
- Au niveau soins : un Infirmier coordinateur, trois infirmiers, une aide-soignante, un enseignant d'activités physiques adaptées, un art – thérapeute, deux psychologues. Une équipe de professionnels vacataires renforcent l'équipe de l'HDJ.

➤ Horaire de travail

- 9h-12h30 et 13h30 -17h pour l'ensemble du personnel.
 - La Directrice adjointe et l'IDEC est au forfait journalier
- Les horaires de travail sont affichés au sein de l'établissement ou consultables individuellement via le logiciel Octime. Chaque salarié dispose d'un accès sécurisé personnel.

➤ Organisation des présences des différentes catégories de personnel

- Organisation médicale : Présence médicale continue sur les horaires d'ouverture.
- Les infirmier(e)s : de 9h00 à 17h00. Les horaires de travail peuvent être décalés si des soins se terminent à 17h30.
- Les psychologues : présents sur une amplitude de 9h00 à 17h00.
- L'art thérapeute et les soignants gérant les ateliers thérapeutiques, l'Educateur d'Activités Physiques Adaptées : présents sur une amplitude de 9h00 à 17h00.

- Le personnel administratif : de 9h00 à 17h00.

2-4- Le plan de formation

Les formations préparatoires

- En préparation de l'ouverture de l'hôpital de jour, des formations sont suivies par les personnels :
 - Sécurité incendie
 - Formation aux logiciels informatiques
 - Formation au DPI
 - Démarche qualité et gestion des risques
 - Projet de soins : avec formation clinique sur les publics accueillis et les thérapies utilisées
 - Psychopathologies, notamment celles liées au travail
 - Formation aux procédures qualité et gestion des risques

Le plan de développement des compétences

- Un plan de formation annuel est établi. Il assure la mise en œuvre de formations spécifiques dédiées pour l'ensemble des équipes dédiées à l'hospitalisation de jour de psychiatrie générale et les formations réglementaires.

Les thèmes retenus sont (non exhaustif):

- Prévention et repérage du risque suicidaire
- Psychopathologie(s)
- Entretiens cliniques et animation de groupes thérapeutiques
- Relation aux usagers (administratifs)
- Les différentes approches thérapeutiques utilisées en psychiatrie
- La bientraitance
- L'éducation thérapeutique du patient
- Mise à niveau AFGSU 1 et 2
- Rappels concernant la sécurité

PSYPRO Amiens Psychiatrie · Psychopathologie et travail	Charte de fonctionnement de l'Hôpital De Jour	B24-ADM-PROC-001-b
		Date d'application : 25/08/2026 Degré de confidentialité : ☒ Interne ☐ Public

PSYPRO Amiens Psychiatrie - Psychopathologie et travail	Charte de fonctionnement de l'Hôpital De Jour	B24-ADM-PROC-001-b Date d'application : 25/08/2026 Degré de confidentialité : ☒ Interne ☐ Public

2-5 -Les modalités de constitution et de communication des dossiers médicaux

➤ La constitution des dossiers médicaux

Les dossiers médicaux sont nominatifs et informatisés (Editeur CEGI). Le dossier rassemble les informations concernant le projet de soin du patient, le déroulement des soins ainsi que les différents axes de la prise en charge. Les droits de lecture et d'écriture sont répartis selon les compétences métiers. Chaque professionnel transmet les informations cliniques nécessaires à la prise en charge, après chaque rencontre avec un patient et à la suite de la délivrance d'un soin.

Une procédure dégradée prévoit la traçabilité sur papier en cas de panne informatique et d'internet.

➤ La communication des dossiers médicaux

Le patient peut consulter son dossier médical selon les modalités prévues par la loi Art. L.1111-7 et R.1111-1 CSP et conformément à la loi informatique et libertés (Articles 26, 27, 34 et 40 de la loi du 6 janvier 1978). La demande est faite par écrit au directeur de l'établissement, mais un formulaire peut être retiré au secrétariat médical afin d'aider le patient à formuler sa demande. Le directeur organise les modalités de consultation du dossier du patient. La consultation du dossier médical ainsi que l'accompagnement médical proposé sont gratuits. Les frais correspondants aux copies et à l'envoi du dossier peuvent être demandés.

Signature de la charte de fonctionnement de l'Hôpital de jour par les personnels :

Nom :

Prénom :

Date : / /